



Samedi 2 février 2008



COURSE D'ORIENTATION DE NUIT

BOIS DE SAINT-PIERRE (86)

Règlement de l'épreuve

Article 1 :

Pour pouvoir participer à la course les coureurs doivent pouvoir présenter une licence sportive valide ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport.

Article 2 :

Les concurrents peuvent choisir de courir en individuel ou par équipes (de 2 à 5).

Article 3 :

Les membres d'une même équipe doivent restés groupés. Les équipes qui arriveraient en ordre dispersés seraient disqualifiées.

Article 4 :

Pour pouvoir courir en individuel il faut être majeur le jour de l'épreuve. Les licenciés FFCO de la catégorie H16 et D16 sont autorisés à courir en individuel.

Article 5 :

Le départ en masse sera donné à 19h précises pour tous les participants. Pour les retardataires il ne sera pas donné d'autre départ.

Article 6 :

La carte utilisée est une carte officielle de course d'orientation à l'échelle 1 :10.000
Les définitions de postes et la valeur de chaque balise seront indiquées au dos de la carte.

Article 7 :

Le principe de l'épreuve est de rapporter le plus de points possibles, les 25 balises valant de 2 à 20 points selon leur difficulté. Le temps sert à départager les concurrents qui ont le même nombre de points.

Article 8 :

Le temps de course est limité à 1h30. Toutes les minutes de retard entamées coûteront 10 points de pénalités.

Article 9 :

Matériel obligatoire pour les individuels : lampe frontale, boussole, montre.
Matériel obligatoire pour les équipes : une lampe frontale par coureur, une boussole par équipe, une montre par équipe. Il est fortement conseillé de courir avec les jambes couvertes.

Article 10 :

Il est autorisé de prendre un téléphone portable. Le n° de l'organisateur vous sera communiqué avant le départ.

Article 11 :

Les balises sont constituées d'un piquet métallique, d'une toile blanche et orange de 30x30cm et d'un boîtier électronique type Sport Ident. Les balises ne seront pas pourvues de dispositif luminescent ou réfléchissant.

Article 12 :

En cas de dysfonctionnement d'un boîtier électronique, poinçonner sur la carte dans l'une des cases prévues à cet effet.